Ami du Clergé du 10 mai 1951

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Fête-Dieu. — L'Eucharistie : définition et preuves, 137.
Mois de Marie de l'Assomption. — X. Fête de l'Assomption, 138. — XI. Les Docteurs de l'A., 139. — XII. Assomption et Maternité divine, 141. — XIII. Quelques fleurs mariales. — L'auteur du « Diable à Dieu » et le chapelet, 144.

FETE-DIEU

L'Eucharistie : Définition et preuves

L'AFFIRMATION DU CHRIST
CELLE DES PEUPLES CHRÉTIENS

Mes frères,

Qu'est-ce donc que l'Eucharistie ? — C'est un sacrement qui contient vraiment, réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de N.-S. J.-C. sous les espèces ou apparences du pain et du vin. J.-C. est vraiment et réellement présent dans la sainte Hostie, et non en signe ou en figure, ou par sa vertu comme disait Calvin. — Il est substantiellement sous les apparences du pain et du vin, et non pas présent avec la substance du pain et du vin comme disait Luther. Il y a transsubstantiation, changement d'une substance en une autre. Le pain et le vin sont changés au corps et au sang de J.-C.

Voilà ce qu'il faut croire. Et c'est évidemment un mystère : « le mystère de foi » par excellence, qui dépasse infiniment notre raison. Jamais l'homme, dans ses rêves les plus audacieux, n'aurait osé imaginer pareil excès d'humilité, de condescendance et d'amour de la part de Dieu : il se fait en ce sacrement le « Pain de Vie » pour nos âmes !

Voilà ce qu'il faut croire. Mais pourquoi ? Nous avons deux grands motifs, deux preuves majeures à l'appui de notre foi : 1° la parole de Jésus-Christ, 2° la tradition et l'enseignement de l'Eglise.

I

L'affirmation du Christ sur la réalité de l'Eucharistie se produit en deux circonstances : lorsqu'il la promet, et lorsqu'il l'institue.

1. — La promesse a lieu après la miraculeuse multiplication des pains. Jésus saisit cette occasion pour parler d'une autre nourriture impérissable : « Je suis le Pain de Vie. Vos pères ont mangé la manne et ils sont morts. Voici le Pain vivant descendu du ciel. Si quelqu'un en mange, il vivra éternellement. Le pain que je donnerai, c'est ma chair, pour la vie du monde. » — Les Juifs ne prennent pas ces paroles au sens figuré, mais à la lettre. « Comment peut-il nous donner sa chair à manger ? » Jésus va-t-il les détromper ? Non. Il accentue son affirmation : « En vérité, en vérité je vous le dis. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous... Car ma chair est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment un breuvage. Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. »

Dans la foule, et même dans le groupe des disciples, on murmure : « Cette parole est trop dure et qui peut l'entendre ! » Beaucoup s'en vont.

Jésus les laisse et demande à ses apôtres : « Et vous, voulez-vous aussi vous en aller ? — Seigneur, à qui irions-nous, dit Pierre. Vous avez les paroles de la vie éternelle. Pour nous, nous croyons et nous savons que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu. »

2. — Un an après la promesse, voici l'institution de la Sainte Eucharistie. C'est le soir du Jeudi Saint. Dans quelques heures Jésus va mourir. Il le sait. Le moment est venu de réaliser sa promesse... Après avoir lavé les pieds des Douze, leçon d'humilité et de charité en même temps que symbole de la purification d'âme nécessaire pour recevoir cet aliment sacré ; après avoir mangé l'Agneau pascal, figure prophétique du sacrement et du sacrifice de l'Eucharistie, Jésus prend du pain, le bénit, le rompt et le distribue aux apôtres en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous », puis ayant consacré une coupe de vin, il la leur passe en disant : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang. Faites ceci en mémoire de moi. »

Les paroles de Jésus sont d'une clarté qui défie toute contradiction. Les adversaires de notre foi se sont évertués à expliquer que le pain n'est qu'un signe, un symbole... tout comme en montrant une carte de notre pays on dit : C'est la France ! ou devant un cortège de drapeaux tricolores : C'est la France qui passe ! Tout le monde comprend que le drapeau, que la carte géographique n'est pas la France, mais représente la France.

Mais vouloir expliquer ainsi les paroles de Jésus c'est un défi au bon sens. Si hostile qu'il fût à la présence réelle comme à la messe, Luther qui connaissait l'Ecriture, en interprétant une parole aussi claire n'arrivait pas à ce degré d'erreur, et il raillait sans pitié les explications plus faciles : « Carlostadt tourmente le mot *ceci,* Zwingle travestit le verbe *est,* Œcolampade torture *mon corps,* d'autres martyrisent tout le texte. Pour moi je les défie d'apporter une Bible où se trouvent ces paroles : Ceci est le signe de mon corps. S'ils n'en ont pas, qu'ils se taisent. »

Depuis lors on a cherché mille interprétations aussi subtiles qu'invraisemblables pour se soustraire à l'irrésistible lumière de la parole du Christ. Comme il est plus sage et plus raisonnable de conclure par l'acte de foi de

Bossuet : « Mon âme, arrête-toi ici sans discourir... Mets dans ta foi la même simplicité et la même force qu'il a mise dans ses paroles. « Ceci est mon corps », c'est donc son corps. « Ceci est mon sang », c'est donc son sang. Dans l'ancienne façon de communier le prêtre disait : *Corpus Christi,* et le fidèle répondait : *Amen ;* Le Corps de Jésus-Christ. — Il en est ainsi ! » Tout était fait, tout était dit en trois mots. Je me tais, je crois, j'adore... Tout est fait. Tout est dit. »

II

Après l'Ecriture, écoutons la Tradition.

Cette foi qui prend naissance à la dernière Cène, nous la voyons en œuvre dès les premiers jours du christianisme.

Vingt ans après la mort du Christ, S. Paul écrivant aux fidèles de Corinthe leur cite, dans les mêmes termes que feront les Evangiles, les paroles de l'institution de l'Eucharistie, et leur demande de ne la recevoir qu'avec un cœur bien préparé : « Celui qui mange et boit indignement, dit-il, mange et boit sa propre condamnation, parce qu'il ne discerne pas le corps du Seigneur. » S. Paul ne dirait pas des paroles si graves, s'il n'y avait là qu'un symbole.

Bientôt l'Eglise persécutée descend aux Catacombes et cache ses mystères sous la discipline du secret. Les païens, qui en soupçonnent quelque chose, accusent les chrétiens de manger, dans leurs assemblées, la chair d'un enfant immolé. Grossière calomnie qui dans sa déformation laisse paraître la croyance générale que dans l'Eucharistie il y a quelqu'un de vivant.

Pour réfuter ces accusations, dès l'an 150, S. Justin écrivant son *Apologie* à l'empereur, explique ouvertement ce que font les chrétiens. Son récit est le premier document sur la messe et la communion portée par les diacres aux absents. Mais cette nourriture est réservée aux baptisés qui vivent conformément aux préceptes du Christ. « Car ce n'est pas un pain ordinaire et un breuvage vulgaire, mais la chair et le sang de Jésus fait homme. » Parmi les nombreux témoignages anciens sur la foi de l'Eglise en l'Eucharistie, je relève une inscription trouvée à Autun en 1839 et qui remonte à l'an 200. C'est une inscription de quatorze vers grecs où le Christ est désigné par le nom symbolique ἰχθυς qui veut dire « poisson » et dont les lettres forment, en grec, le début des mots Jésus-Christ, Fils de Dieu Sauveur. Plusieurs croyances chrétiennes y sont rappelées dont l'Eucharistie : « Prends, mange, bois, Ichthus est dans tes mains. »

Ce poisson symbolique portant la corbeille du pain eucharistique, on le voit dans les Catacombes, dessiné d'une main inexpérimentée et inhabile où l'on devine la foi touchante des humbles fossoyeurs de ces cimetières. On y voit aussi représentées la Cène, la multiplication des pains.

Mais l'un des monuments les plus caractéristiques de la foi eucharistique de l'Eglise est l'épitaphe du premier martyr de l'Eucharistie, S. Tarcisius, dont voici une traduction assez exacte :

> Tarcisius enfant portait l'Eucharistie ;
> Les païens y voulaient jeter un œil impie,
> Il aima mieux mourir, sous leurs coups déchiré,
> Que de livrer du Christ le corps si vénéré.

Cette éternelle foi des siècles chrétiens en la réalité de la divine Eucharistie, Dom Chautard défendant ses droits et son idéal de religieux contemplatif, l'exposait à Clemenceau : « Si J.-C. n'est pas présent dans le sacrement de nos autels, nous sommes le jouet d'une illusion, mais ce n'est pas seulement notre vocation de contemplatifs, c'est tout le grand fait du christianisme qui ne s'explique plus. Pourquoi nos églises et nos cathédrales ont-elles été dressées, sinon pour abriter l'autel où le prêtre offrira le Christ en sacrifice ? Pourquoi tant de chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture, de musique religieuse sinon pour chanter, exalter cette divine présence ? Pourquoi dans l'ordre intellectuel les travaux des Pères de l'Eglise, les monuments des écrivains sacrés, de S. Augustin à S. Thomas, de Bossuet à Lacordaire, sinon pour l'étudier et le célébrer ? La hiérarchie catholique, armature de l'Eglise, cette société de plus de 300 millions de fidèles, repose elle-même sur le sacerdoce, ou pouvoir de consacrer le corps du Christ.

« Comprenez-vous que si Dieu est là, il lui faut une garde choisie, et que ce poste d'honneur les religieux contemplatifs — oui ! qui contemplent Jésus vivant dans l'Eucharistie — le revendiquent avec fierté. »

Clemenceau comprit si bien, que ce vibrant plaidoyer empêcha l'expulsion des Trappistes.

* *

Je termine en vous demandant un acte de foi en la Sainte Eucharistie.

Comme les apôtres croyez au Christ, il a les paroles de la Vie éternelle.

Comme les chrétiens de tous les siècles, croyez à la tradition et à l'enseignement de l'Eglise. « Nous croyons, Seigneur, mais venez en aide à notre incrédulité. Donnez-nous donc une foi vive et spontanée comme celle de S. Pierre, ardente comme celle de S. Paul, humble comme celle de S. Thomas, aimante et fidèle comme celle de S. Jean. » *Amen.*

MOIS DE MARIE DE L'ASSOMPTION

X

La fête de l'Assomption (suite)

Les noms même que portait cette fête témoignaient de la foi de l'Eglise en la glorification corporelle de la Sainte Vierge. Chez les Grecs, on la nommait plus souvent « la Dormition » ou le sommeil de N.-D. pour signifier que sa mort n'avait été qu'un court sommeil : ainsi N.-S. avait dit

« cette jeune fille n'est pas morte, mais elle dort » (Mat., IX, 24). Chez les Latins, on l'appelait déjà l' « Assomption de N.-D. », pour marquer que son corps même avait été élevé au ciel : ainsi en est-il écrit de Jésus, « qu'il fut enlevé au ciel et s'assit à la droite de Dieu » (Marc, XVI, 19, cf. Actes, I, 11, etc.).

Mais plus encore que dans le fait et dans les noms de cette fête, c'est dans les textes liturgiques de ces offices que se trouve formulée, en termes concis et concordants, la croyance en ce singulier privilège de l'incorruption et de la glorification du corps virginal de la Vierge Mère de Dieu, comme conséquence et couronnement de ses privilèges antérieurs. Pie XII cite plusieurs de ces affirmations, empruntées tant à la liturgie occidentale qu'à la liturgie orientale. Qu'il nous suffise d'en donner le plus ancien ; il en appelle à ce qui est la cause première de la glorification de Marie, sa maternité divine. Le pape Adrien I^er^ (780-790) envoya à Charlemagne un exemplaire de la liturgie romaine, ce qu'on appelle le « Sacramentaire grégorien » du nom de son auteur saint Grégoire (590-604) pour servir de modèle dans les différents Etats de l'empereur. Or, à la veille de l'Assomption, nous pouvons y lire ceci : « Vénérable est pour nous, Seigneur, la fête de ce jour, en lequel la Sainte Mère de Dieu subit la mort temporelle, mais cependant ne put être humiliée par les liens de la mort, elle qui engendra de sa chair ton Fils, Notre-Seigneur ». L'Eglise du VII^e^ et du VIII^e^ siècles croyait ce que nous croyons.

II. — *Par sa solennité*

Ce qui ajoute encore à l'éloquence de cette fête en faveur de la foi en l'Assomption, c'est que l'Eglise n'a cessé au cours des âges, de lui donner toujours plus d'importance et d'éclat, jusqu'à en faire la fête majeure de la Sainte Vierge.

Dès le XIII^e^ siècle, le pape S. Serge I^er^, qui fit beaucoup pour la liturgie — on lui attribue entre autres, l'introduction de l' « Agnus Dei » à la messe — prescrit pour les quatre grandes fêtes de la Sainte Vierge : Nativité, Annonciation, Purification, Assomption, cette grande procession, connue dans nos missels sous le nom de Litanies — (rappelez-vous les Litanies majeures et mineures des Rogations, les trois jours qui précèdent l'Ascension) : il faut lire dans « l'Année liturgique » la description de cette grandiose procession stationale nocturne de la Vierge de S. Luc, la Vierge, « Salut du peuple romain », par le Forum et le Colisée, et à laquelle participait toute la ville, avec ses nombreuses corporations autour du Souverain Pontife ; à cette procession stationale Rome fut fidèle pendant près de neuf cents ans, jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle.

Après S. Serge I^er^, S. Léon IV, au IX^e^ siècle, eut à cœur à son tour d'augmenter la solennité de l'Assomption par l'institution d'une vigile et d'une octave, comme pour les plus grandes fêtes de l'année. Il savait que la protection de la Sainte Vierge au ciel ne lui serait point d'un moindre secours contre les incursions des Sarrasins que la forte muraille dont il entoura la cité. Et comme ses prédécesseurs, il tenait à assister personnellement à ces solennités, entouré de tout le peuple romain.

Enfin, pour nous en tenir aux initiatives des Papes, rappelées par Pie XII lui-même, nous savons que dès ce même IX^e^ siècle, les Souverains Pontifes avaient ordonnés un jeûne obligatoire, comme à la vigile des autres grandes fêtes, afin de mieux sanctifier cette solennité. Nous pouvons le lire dans une déclaration de S. Nicolas I^er^ aux Bulgares dont la conversion fut un des principaux objectifs de son pontificat. Et, s'inspirant des mêmes pensées, nous voyons, plus tard, de grands Ordres, comme les Chartreux, ou de grands saints, comme François d'Assise, se préparer à la fête de l'Assomption par un carême.

Aussi bien, pourquoi ressusciter ces souvenirs du passé ? N'avons-nous pas sous les yeux la preuve vivante de la montée de cette fête au sommet des fêtes de la Sainte Vierge ? Le cher frère François, le premier Supérieur des Petits Frères de Marie que fonda le P. Champagnat, disait de l'Assomption : « C'est la fête de Pâques de la Sainte Vierge », et pour nous tous, entre toutes les fêtes de Notre-Dame, elle est sa fête, « la Sainte Marie », comme si elle était la seule. Bien plus, elle a pris rang, même dans notre vie civile, parmi les fêtes majeures, de concert avec Noël, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Toussaint.

Que depuis tant de siècles et avec une solennité toujours grandissante, le monde chrétien ait célébré l'Assomption sous l'impulsion de l'Eglise, voilà un argument de poids en la croyance en ce mystère. S'il n'avait fait partie de ce que l'Eglise enseignée et l'Eglise enseignante estimaient, sans le déclarer explicitement, du domaine de la révélation, les fidèles ne s'y fussent pas porté avec un tel élan ou du moins Rome eût arrêté cet élan. L'Assomption n'a conquis cette place dans notre piété que parce qu'elle fit toujours partie de ce que la tradition croyait de la destinée de Marie, et qu'elle lui est apparue comme le couronnement normal de cette destinée.

* *

Fête première et fête majeure de Notre-Dame, telle nous apparait au calendrier de l'Eglise la fête de l'Assomption.

Apportons une nouvelle preuve, et bien impressionnante, de cette promotion : l'hommage que lui ont rendu les meilleurs fils de l'Eglise : S. André Avellin veut prendre l'habit religieux la veille de l'Assomption ; S. Stanislas Kostka demande et obtient de mourir en la vigile de cette fête pour la célébrer au ciel avec les anges ; S. Ignace de Loyola la choisit pour inaugurer sa Compagnie de Jésus dans l'église du monastère de Montmartre où, en 1534, lui et ses six premiers compagnons prononcent leur engagement solennel au service de l'Eglise. On pourrait multiplier des faits pareils que nous rapporte la vie des saints.

A leur exemple, qu'elle nous soit plus chère encore cette Sainte Marie, maintenant que l'Assomption est dogme de notre foi.

XI

Les Docteurs de l'Assomption

Après les signes parlants, voici les témoins vivants, les prédicateurs et les hérauts de l'Assomption de Notre-Dame. A l'occasion de cette fête, les évêques en parlaient à leurs fidèles dans leurs sermons et leurs homélies ; les Maîtres des Universités cherchaient à établir cette croyance sur de solides raisons, et à l'éclairer à la lumière des autres privilèges de Notre-Dame ; de plus en plus les saints, les maîtres de la vie spirituelle, les défenseurs de la doctrine catholique établissent le bien-fondé de cette croyance universelle. On composerait des volumes de leur enseignement sur l'Assomption.

Pie XII a voulu citer quelques grands noms et apporter quelques-uns de leurs témoignages. A la suite du Pape, mettons à l'honneur quelques-uns des Docteurs de l'Assomption dans les temps anciens, — au Moyen Age, — dans les temps modernes : leur renom constitue déjà pour notre foi une présomption impressionnante.

I. — *Dans les temps anciens*

C'est à l'Eglise grecque que Pie XII demande de déposer en faveur de l'Assomption. Et à bon droit. Dans cette période ancienne de l'Eglise, c'est l'Orient qui nous offre les plus nombreux prédicateurs de ce privilège marial.

Et parmi les trois grands noms de ce temps : S. Jean Damascène, S. Germain de Constantinople, S. Modeste de Jérusalem, c'est le premier, S. Jean Damascène, « qui demeure, comme s'exprime Pie XII, parmi tant d'autres, le héraut par excellence de cette vérité dans la tradition ».

S. Jean Damascène, ainsi surnommé de sa ville natale, est surtout connu comme défenseur du culte des saintes images qui avaient pris dans l'empire byzantin un très grand développement et qui garde dans l'Eglise grecque une place importante. Il s'éleva vigoureusement contre les édits de l'empereur Léon III, qui visaient surtout, en supprimant les icônes, tout particulièrement dans les cérémonies officielles, à laïciser la vie publique et écrivit successivement trois apologies pour venger la légitimité du culte rendu par le peuple aux images du Christ, de la Vierge et des saints dont les destructions par les iconoclastes avaient déjà provoqué des émeutes. Nous avons appris, enfants, que la Sainte Vierge lui rendit sa main droite que le kalife de Damas lui avait fait trancher à la suite d'un faux que l'empereur iconoclaste avait rendu contre lui.

Mais S. Jean Damascène a bien d'autres titres de gloire. Philosophe, théologien, orateur, ascète, il a laissé de nombreux ouvrages et déjà ébauché une véritable Somme de la doctrine chrétienne ; on l'avait surnommé : « Chrysorroas », : « celui qui roule de l'or », l'or et la science des choses de Dieu ; Léon XIII l'a établi Docteur de l'Eglise.

En lui rendant sa main droite, la Ste Vierge lui aurait dit : « Vous êtes maintenant guéri ; composez des hymnes, écrivez mes louanges et accomplissez votre promesse. » Il a tenu parole. En choisissant, dans ses différents écrits, ce qui concerne la Ste Vierge, on pourrait composer une Somme de théologie mariale, soulevée par un véritable lyrisme.

II. — *Au Moyen Age*

Ce fut l'âge d'or de la doctrine chrétienne.

La bulle du dogme de l'Assomption a mis à l'honneur en faveur de ce privilège les trois grands Docteurs de ce temps : S. Albert le Grand, dit le docteur universel, S. Thomas d'Aquin, surnommé le docteur angélique, S. Bonaventure, appelé le docteur séraphique, et elle les a accompagnés des noms de deux illustres prédicateurs : S. Antoine de Padoue et S. Bernardin de Sienne.

S. Antoine de Padoue, à cause de sa réputation de thaumaturge, est souvent réduit à la destinée de Patron « des objets perdus » ou de procureur du pain des pauvres. Or il fut l'un des plus puissants prédicateurs de son temps : chez nous, par exemple, à Brive, à Limoges, à Toulouse, au Puy, à Montpellier, à Bourges, dix, vingt, trente mille auditeurs l'obligeaient à installer sa chaire sur les places publiques ou en plein champ ; ses sermons étaient si nourris de l'Evangile, qu'après l'avoir entendu, Grégoire IX le surnommait : « l'Arche du Testament » ; canonisé un an à peine après sa mort — cas peut-être unique dans l'histoire — il était acclamé le même jour comme un des grands Docteurs de l'Eglise et Pie XII, en lui décernant officiellement ce titre, le 16 janvier 1946, n'a fait que ratifier l'acclamation de Grégoire IX. Pie XII a pu écrire de lui : « Parmi les saints écrivains qui, à cette époque, se sont servi des textes et de diverses similitudes ou analogies des Saintes Ecritures pour illustrer ou confirmer la doctrine de l'Assomption, objet d'une pieuse croyance, le Docteur évangélique, S. Antoine de Padoue, occupe une place à part. »

S. Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin et S. Bonaventure ont enseigné, établi, illustré le privilège insigne de l'Assomption de Notre-Dame. Ils ont pu différer sur d'autres points, même importants, comme l'Immaculée Conception. Sur l'Assomption leur accord est unanime.

Un grand prédicateur franciscain, S. Bernardin de Sienne, vient clore cette déposition du Moyen Age. Lui aussi avait de bonnes raisons d'être champion de l'Assomption : par sa famille il appartenait à ces Albizeschi de la ville de Sienne qui avait une Assomption sculptée au-dessus de chacune de ses portes ; c'était un miraculé de Notre-Dame ; handicapé dans ses prédications par la faiblesse de sa voix et un enrouement habituel, il fut guéri par la Ste Vierge et obtint dès lors des succès prodigieux ; il était de cette famille religieuse franciscaine qui peut s'honorer d'avoir compté, à cette époque et toujours, les hérauts du culte de Notre-Dame et de ses privilèges : S. Antoine de Padoue, S. Bonaventure, Duns Scot. Nous le verrons, sa prédication ne manque pas d'aperçus nouveaux.

III. — *Dans les temps modernes*

Pour cette période de l'histoire, Pie XII a voulu citer les noms de S. Robert Bellarmin, de S. François de Sales, de S. Alphonse de Liguori, de S. Pierre Canisius, de Suarez.

Il faudrait nous arrêter à S. Robert Bellarmin, le fameux controversiste, témoin de la pensée de l'Eglise en pleine bataille protestante, comme tout à l'heure, pour le Moyen Age, il aurait fallu citer aussi le Bienh. Amédée de Lausanne, témoin de la croyance de l'Eglise de Suisse avant la Réforme.

Pourtant dans cette liste, deux noms surtout nous sont chers : S. François de Sales et S. Alphonse de Liguori.

S. François de Sales était si dévot à Marie que S. L.-M. de Montfort le classe parmi ceux qui ont pratiqué la parfaite dévotion à Marie, de la donation totale de cette Reine des Cœurs (nº 152). Le « Souvenez-vous » l'avait délivré de sa tentation de désespoir pendant sa vie d'étudiant à Paris ; aussi, évêque de Genève, aimait-il pèleriner à ses nombreux sanctuaires : « J'éprouve une très douce consolation, s'écriait-il un jour en visitant Notre-Dame de Peillonnex, de voir tant de paroisses et tant d'églises de mon diocèse dédiées à la Sainte Vierge. Lorsque j'entre dans un lieu consacré à cette Bienh. Reine, je le confesse, je sens bien, par un tressaillement de mon cœur, que j'entre chez ma Mère et que, vraiment, je suis le fils de cette charitable Vierge, refuge des pécheurs. »

Quant à S. Alphonse de Liguori, son nom éveille celui d'un des plus grands serviteurs de Marie. Les prédicateurs répètent son axiome marial : « Un fidèle serviteur de Marie ne peut se damner », comme son axiome spirituel : « Qui prie se sauve, qui ne prie pas se damne. » Toutes les âmes pieuses ont lu ses « Gloires de Marie ».

A ces deux illustres Docteurs, le Pape ajoute S. Pierre Canisius et Suarez, « le docteur excellent qui professait cette règle en mariologie, que les mystères de grâce, opérés par Dieu dans la Vierge, ne doivent pas se mesurer aux règles ordinaires, mais à la toute-puissance divine, étant supposée la convenance de ce dont il s'agit et que cela ne soit pas en contradiction avec les Saintes Ecritures ou inconciliable avec le texte sacré. » Ils furent comme les premiers promoteurs de la définition dogmatique de l'Assomption. Non contents d'affirmer cette croyance, de démontrer ses bases très sûres, de la mettre en relation avec les autres prérogatives de Marie, ils estimaient que « l'opinion contraire était téméraire, pour ne pas dire hérétique » (S. P. Canisius) et que « ce mystère doit être cru avec la même fermeté d'âme que l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie et... que ces vérités pouvaient être définies « dogme de foi » (Suarez).

* *

J'ai voulu simplement vous rappeler l'autorité avec laquelle se présentent à nous ces témoins de l'Assomption dont le Pape a rappelé l'enseignement, nous réservant de revenir bientôt à « ce qu'ils ont écrit sur ce mystère ».

S'il faut en croire ses biographes, S. Antoine de Padoue, que ses litanies appellent « fils privilégié de Marie » et qui naquit en la fête de l'Assomption, aurait eu révélation de la Sainte Vierge du privilège de sa glorification suprême, comme Bernadette reçut révélation de l'Immaculée Conception de Marie.

C'était à Toulouse, la veille du 15 août. La cloche appelait S. Antoine au chœur pour l'office de Prime. On devait y lire un martyrologe où l'Assomption était qualifiée de pieuse croyance, alors qu'elle était tenue communément pour une vérité de tradition catholique. Il en coûtait à S. Antoine d'entendre ces paroles. Mais, obéissant avant tout, il interrompit sa méditation pour se rendre au chœur. Soudain sa cellule s'illumine, la Vierge lui apparaît et elle lui dit : « Je suis vraiment montée au ciel le troisième jour après ma mort. Prêche ce mystère. »

Histoire ou légende ? Peu importe. Ce que nous savons très certainement, c'est que S. Antoine, Docteur de l'Eglise, et avant lui et après lui les plus éminents représentants de la pensée catholique ont professé et enseigné l'Assomption de Notre-Dame : ce n'est pas une mince recommandation.

XII

Assomption et Maternité divine

L'Assomption de N.-D. est mystère et dogme de notre foi. Nous y donnons — et avec quel élan de notre cœur — l'assentiment et l'adhésion de notre intelligence, parce qu'il nous a été révélé par Dieu et proposé par l'Eglise. Pourtant, à la lumière de la foi, notre esprit normalement arrête son attention aux mystères. « S'il le fait avec application, pieusement, dans des justes limites, il peut, avec la grâce de Dieu s'en donner une certaine et même très fructueuse intelligence. Les analogies de l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel, et le rapport qu'ont entre eux et avec la fin de l'homme, les différents mystères peuvent projeter sur eux quelque lumière » (Denz., n. 1726).

C'est ainsi que les grands Docteurs et théologiens ont aimé replacer l'Assomption dans l'ensemble du mystère de Marie pour nous montrer en lui, comme le couronnement attendu de ses multiples prérogatives et particulièrement de sa Maternité divine, de son Immaculée Conception, de sa Virginité perpétuelle.

Mère de Dieu ! De tous les titres de la Vierge, c'est le plus grand, celui qui fonde tous les autres, celui qui contient tout comme la semence contient la fleur et le fruit. A la lumière de cette Maternité divine, contemplons maintenant l'Assomption ; elle a créé entre la Mère et l'Enfant, dans leur chair — et dans leur cœur — des relations si profondes qu'elles devaient conduire à cette glorification totale.

I. — *Dans leur chair*

La première fois qu'il parle de Marie, l'Evangile (Mat., I, 16), annonce : « Marie, de laquelle est né Jésus qu'on appelle le Christ ». Ne nous dirait-il que cela de la T. S. Vierge, que nous pourrions l'imaginer dotée des plus insignes privilèges. « Que cherchez-vous de plus dans la Vierge, demande S. Thomas de Villeneuve. Elle est Mère de Dieu : cela doit vous suffire. Je vous le demande : quelle beauté, quelle vertu, quelle perfection, quelle grâce pouvait manquer à la Mère de Dieu ? Laissez libre cours à vos pensées et à votre imagination : représentez-vous une Vierge très pure, très prudente, très belle, très pieuse, très humble, très douce, pleine de toute grâce, rayonnante de toute sainteté, ornée de toute vertu, décorée de tous les charismes, infiniment agréable à Dieu ; Marie est encore plus grande, plus excellente, elle est supérieure à toutes les splendeurs que vous pouvez imaginer. »

Et, au premier chef, cela crée entre Marie et Jésus l'union physique la plus étroite, plus étroite même que celle qui existe entre toute autre mère et son enfant. C'est de sa substance, et de sa seule substance à elle, sans le concours d'un père selon la chair, que l'Homme-Dieu a reçu sa nature humaine. Il est la chair de sa chair.

Or le corps de N.-S. a été magnifiquement glorifié par son Ascension. Il n'a pas connu l'humiliante décomposition du tombeau ; et le Christ monté au ciel ne meurt plus. Mais, puisque « la chair de Jésus est la chair de Marie », pour le Christ, serait-ce ressusciter et monter au ciel tout entier de ne pas faire participer à sa gloire le corps dont il tient son corps ? Depuis l'Ascension, la Vierge, Mère de Jésus, n'a-t-elle pas déjà, en lui, son corps au ciel, non pas son corps par lequel elle avait engendré, mais celui qu'elle avait engendré. Etait-il possible de séparer en quelque sorte ce double corps de Marie : l'un vivant dans la gloire en la personne de Jésus, l'autre pourrissant dans le tombeau en la personne de la Vierge ? [1]

En tout cas, même si le corps de Marie ne portait pas, comme principe et origine du corps de Jésus, un germe d'immortalité, ne convenait-il pas qu'il fût préservé miraculeusement de la destruction de la tombe ? N.-S. n'aurait-il pas plus fait cas du sein qui l'avait porté et dont il tenait sa propre vie que de l'abandonner à la pâture des vers ? Il semble que pareille déchéance éclabousserait sa propre personne... D'ailleurs, écoutons-le parler du seul contact eucharistique de sa chair et de son sang : « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang possède la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour. » A celle qui a connu avec lui une union physique plus intime,

[1] D'après le pseudo-Augustin, *De Assumpt. Virg.*, 5, 6 ; *P. L.*, t. 40, 1145 et s.

jusqu'à être pendant des mois même chair et même sang, il faut récompense plus complète, plus prompte, non seulement la résurrection au dernier jour, mais la résurrection et la glorification au terme même de son existence mortelle.

Ainsi parlent tous ces docteurs dont Pie XII apportait le témoignage. — S. Germain de Constantinople écrit : « Vous êtes la Mère de Dieu... C'est pourquoi il ne fallait pas que votre corps, un corps qui avait porté Dieu, fût livré en proie à la corruption de la mort »[2].

S. Jean Damascène dit dans le même sens « Le corps très saint que Dieu avait pris d'elle pour l'unir à la personne était ressuscité le troisième jour, sans que la corruption l'ait touché ainsi fallait-il qu'elle fût elle aussi, retirée du sépulcre, et que la Mère passât à la demeure du Fils »[3].

S. Alphonse de Liguori fait écho, dans l'Eglise latine, à ces affirmations de l'Eglise grecque : « Jésus n'a pas voulu que le corps de Marie se corrompît après sa mort, car c'eût été un objet de honte pour lui si sa chair virginale était tombée en pourriture, cette chair dont lui-même avait pris la sienne »[4].

Entre le VII[e] et le VIII[e] siècles, Saints et Docteurs de l'Eglise se tiennent le même langage, incapables de concevoir pareille humiliation du corps de Jésus en la personne de sa Mère.

II. — *Dans leur cœur*

D'un autre ordre, mais plus intime encore que celle du sang, est l'union qui se crée entre les cœurs de l'enfant et de la mère. Il n'est qu'un temps de leur existence qu'ils sont même chair et même vie. A la vie et à la mort ils ne font qu'un cœur et qu'une âme.

Dieu nous a commandé d'honorer notre père et notre mère. Il a mis cette inclination d'amour au plus profond de notre cœur. Si la pensée de la mère ne fait pas vibrer le cœur c'est qu'on est en présence d'un enfant dénaturé, et notre société, qui bafoue tant de lois naturelles, respecte au moins celle-là et entretient son culte par la fête des Mères.

Jésus qui n'est pas venu abolir la loi, mais la perfectionner, a donné de sa piété filiale des preuves magnifiques. « Il était soumis à Marie et à Joseph », puisque l'obéissance filiale est le signe de l'amour vrai de l'enfant. Et nous sentons que cette tendresse n'avait pas vieilli dans son cœur d'homme quand, du haut de la croix, l'acte même de la Rédemption du monde, il se préoccupe de sa mère et la confie à S. Jean.

Bien plus, de cet amour pour sa Mère, lui qui est Dieu, il a donné ces preuves dont les hommes ne sont pas capables. Il l'a voulue Immaculée dans sa conception, soustraite, et elle seule, à la loi commune de la malédiction qui pèse sur l'humanité ; il l'a établie exempte du péché ; et il n'a pas eu moins d'égard pour son corps que pour son âme ; elle seule est la Vierge Mère, ayant « les joies d'une mère et l'honneur de la virginité ». Dans ces conditions, peut-on penser qu'il n'ait pas éprouvé ce premier mouvement de l'amour qui est d'être avec ceux qu'on aime, de les retrouver toujours, de ne les quitter jamais ? Peut-on imaginer qu'après l'avoir tant comblée, de sa conception même à son dernier souffle, il se soit à ce moment désintéressé d'elle ? Quand il lui avait fait ces premiers présents sans prix et uniques de son Immaculée Conception, de son absolue virginité, de son inaltérable sainteté, comment lui aurait-il refusé ce suprême témoignage d'amour de la corruption et de la glorification de son corps, privilèges certes, mais enfin qui ne sont qu'une anticipation, puisque à la fin des temps cette résurrection de vie sera accordée à tous les élus ?

Sans l'Assomption de la T. S. Vierge, l'amour de Jésus ne serait pas ce que nous le montre l'Evangile, il serait infidèle à son passé, il laisserait sous une dernière impression qui atténuerait l'effet de ses premières largesses.

Non ! il aura voulu couronner son œuvre ou mieux son chef-d'œuvre ; il aura voulu clore, dans l'apothéose de la glorification de son corps, cette destinée qu'il avait ouverte par la plénitude de grâces de son âme ; il aura voulu avoir près de lui, en corps et en âme, pour que leur intimité ne fut pas moindre au ciel que sur la terre, celle qui avait été la compagnie aimée de ses trente ans de vie cachée, et la chère présence retrouvée avec tant de joie au soir des lassitudes et des incompréhensions de sa vie publique : il se devait, il ne pouvait refuser à son amour filial, il fallait à leur amour mutuel cette présence corporelle continuée dans le ciel, l'Assomption de sa Mère.

Ici encore, ce ne sont pas pieuses rêveries, sentimentalités d'une fausse mystique, mais sentiments des saints et des docteurs de l'Eglise. Et parmi tant d'entre eux que l'on pourrait citer, il est agréable qu'il ait été exprimé par S. François de Sales, parce qu'il nous semble que personne ne pouvait mieux le faire que lui. Comme le rappelle Pie XII : « S. François de Sales, après avoir soutenu qu'on ne peut mettre en doute que Jésus-Christ a accompli à la perfection le commandement divin qui prescrit aux fils d'honorer leurs parents, se pose cette question : Qui est l'enfant qui ne ressuscitât sa bonne mère s'il pouvait et ne la mît en paradis après qu'elle serait décédée ? »[5]

* *

Sa mission accomplie, ce n'est pas seulement son étendard, mais d'abord son père et sa mère, que Jeanne d'Arc voulut voir en belle place au sacre du roi, dans la cathédrale de Reims. « Peut-on imaginer une scène plus émouvante que celle d'Isabelle et de son mari..., attendant leur fille qu'ils ont vu passer aux acclamations d'un peuple, et qui va venir, ce soir, s'agenouiller devant eux ? Ils regagnèrent Domrémy avec une exemption de tout impôt à perpétuité pour leur village, des parchemins, soixante livres, et un beau cheval que les bourgeois de Reims avaient offert à Jacques. Et tous rendaient grâce à Isabelle. « Heureuses les entrailles qui ont porté une telle fille ! »[6]

Ainsi Ste Jeanne d'Arc voulut associer ses parents à son triomphe et au triomphe du roi, et tout le peuple de Reims applaudit à ce geste filial. Comment nous étonner que N.-S. ait voulu, lui aussi, à ses côtés, aux jours de sa gloire, celle qui lui avait donné la vie ? Instinctivement nous applaudissons à cette glorification de la Mère près de son Fils et bénissons ensemble le Fils et la Mère : « Bienheureux le sein qui vous a porté ! »

[2] Serm. 2 *de Dormit.*, *P. G.*, t. 98, 357.

[3] Hom. 2 *in Dorm. B. M. V.*, n° 14 ; *P. G.*, t. 96, 749.

[4] *Les Gloires de Marie*, II.

[5] *Œuvres*, Sermon autographe pour la fête de l'Assomption.

[6] A. Bellessort, dans *Echo de Paris*, 31-8-30.

XIII
Assomption et Immaculée Conception

« Ces deux privilèges, déclare Pie XII, sont très étroitement liés. Par sa propre mort le Christ a vaincu le péché et la mort, et celui qui est surnaturellement régénéré par le baptême triomphe par le même Christ du péché et de la mort. Toutefois, en vertu d'une loi générale, Dieu ne veut pas accorder aux justes le plein effet de la victoire sur la mort, sinon quand viendra la fin des temps. C'est pourquoi, les corps mêmes des justes sont dissous après la mort, et ne seront réunis, chacun à sa propre âme glorieuse qu'à la fin du monde. Cependant Dieu a voulu exempter de cette loi universelle la Bienh. Vierge Marie. Grâce à un privilège spécial, la Vierge Marie a vaincu le péché par son Immaculée Conception et, de ce fait, elle n'a pas été sujette à la loi de demeurer dans la corruption du tombeau et elle ne dut pas, non plus, attendre jusqu'à la fin du monde la rédemption de son corps. »

Ainsi le triomphe du Christ sur le péché et sur la mort est à la fois une triple victoire : la sienne, — celle des justes, — « celle de la T. S. Vierge ». Elle se réalise différemment pour les uns et pour les autres. Mettons-les en parallèle pour mieux comprendre que celle du Christ commande les deux autres.

I. — *La victoire du Christ*

« Par sa propre mort le Christ a vaincu le péché et la mort ».

Il a vaincu le péché.

C'est pour cela qu'il était venu. « Voici l'Agneau de Dieu, qui efface le péché du monde », disait le Précurseur ; lui-même a déclaré : « Je suis venu donner ma vie en rédemption de la multitude » (Mat., XX, 28 ; Marc, X, 45) ; « il nous a lavés de nos péchés dans son sang » (Apoc., I, 5). Son obéissance a vengé la désobéissance de l'origine ; il a été le juste, le saint, celui que ses ennemis eux-mêmes ne pouvaient convaincre de péché.

Il a vaincu la mort.

« La mort et la vie ont engagé un stupéfiant combat ; l'Auteur de la vie, après être mort, vit et règne ». Ses ennemis l'avaient mis au nombre des morts, mais il restait libre parmi ces morts, il est sorti vivant de son tombeau et d'une vie désormais immortelle. Ses apôtres, qui ont assisté à sa survie au milieu d'eux l'ont vu également s'élever vers les cieux glorieux à jamais.

Victoire sur le péché et sur la mort, totale, définitive, et personnelle. Seul un Homme-Dieu pouvait réparer pour le péché et, seul il pouvait se ressusciter lui-même d'entre les morts. Il n'a pas été élevé au ciel, il y est monté par sa propre puissance : en ce sens, désormais, nous distinguons l' « Ascension » de Jésus de l' « Assomption » de Marie : le Christ est monté au ciel en vertu de sa toute-puissance divine, la Vierge par un privilège spécial de Dieu.

Quoi que l'on puisse dire de la sainteté et des triomphes des créatures, même d'une créature bénie entre toutes comme la T. S. Vierge, il y aura toujours, dans la victoire du Christ sur le péché et sur la mort, cette supériorité, cette transcendance qu'elle est son œuvre à lui : il n'y a qu'un médiateur, qu'un sauveur, qu'un rédempteur.

« A Celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau, louange, honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles » (Apoc., V, 13).

II. — *La victoire des justes*

Ce triomphe du Christ a entraîné le nôtre : « Celui qui est surnaturellement régénéré par le baptême triomphe par le même Christ du péché et de la mort. »

1° Il triomphe du péché. — Le chant de Pâques célèbre notre rentrée en grâce : « l'Agneau a racheté les brebis ; le Christ innocent a réconcilié les pécheurs avec son Père. » Cette vertu rédemptrice est appliquée aux hommes par le Baptême. « Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle » (Rom., VI, 3-4).

2° Bien plus, par le même baptême, nous triomphons de la mort, du moins en espérance, mais « l'espérance ne déçoit pas ». Le même apôtre continue immédiatement : « si, en effet, nous avons été greffés sur lui, par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par celle de sa résurrection ». Dans les desseins de Dieu cette nouvelle vie reçue est, de sa nature, immortelle ; la grâce se changera en gloire, à nous de la conserver.

Voilà pourquoi S. Paul rattache toujours notre résurrection à celle de N.-S. qui est le modèle et le principe de la nôtre. Le Christ « est ressuscité des morts comme prémices des dormants » (I Cor., XV, 20) ; « la mort est le fait d'un homme, la résurrection sera aussi le fait d'un homme » (VI, 21). Aux yeux de S. Paul, nier notre propre résurrection, c'est nier la résurrection du Christ ; car l'une est le corollaire de l'autre, ou pour mieux dire, l'une est impossible sans l'autre ; pour être logique, il faut les admettre toutes les deux ou les repousser à la fois » (Prat, t. I, p. 158).

Pourtant, cette résurrection ne viendra qu'à la fin des temps. Telle est la loi générale établie par Dieu, à laquelle les saints eux-mêmes n'échappent pas. Les corps sont dissous après la mort et en seront réunis à leur propre âme glorieuse qu'à la fin du monde.

III. — *La victoire de la Vierge*

Mais pour la T. S. Vierge, la toute Sainte, la Reine de tous les Saints, la Bienh. Vierge Marie, il nous est facile de comprendre et d'admettre que Dieu ait fait exception.

Sa victoire sur le péché fut déjà exceptionnelle. Elle aussi n'en a triomphé que par N.-S. Jésus-Christ, l'unique Rédempteur ; « intuitu meritorum Jesu Christi », elle aussi est rachetée, d'une façon éminente, la première rachetée, « prima redempta ».

Ce privilège s'appelle son Immaculée Conception. Tandis que les autres hommes triomphent du péché seulement après leur naissance par le baptême, seule la T. S. Vierge Marie en a triomphé dès sa conception, préservée qu'elle a été dès ce tout premier instant de la tache originelle. Ainsi son triomphe sur le péché a été unique : ce ne fut pas une purification, mais une préservation.

Qu'aussi exceptionnel soit son triomphe sur la mort, comment nous en étonner, comment n'en pas saisir l'harmonieuse correspondance ? Comme elle a été préservée de la tache du péché, il nous apparaît dans la ligne de sa destinée que Marie soit préservée aussi de la corruption du tombeau et de la longue attente de la résurrection finale.